

TUTORIEL HAL SHS - GENERALITES

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/>



Qu'est-ce qu'HAL ?

HAL est une **archive ouverte internationale et multidisciplinaire** en se basant sur le principe de l'auto-archivage. Développé en 2001 par le Centre de Communication Scientifique Directe (CCSD), c'est un outil de diffusion et de valorisation, pour l'ensemble des communautés scientifiques françaises, des résultats de la recherche en accès libre et gratuit.

Qu'est ce que HAL SHS ?

HAL SHS est une **archive spécifique aux sciences humaines et sociales** créée en 2003. Le contenu d'HAL SHS est visible sur HAL. Par contre tout ce qui est dans HAL n'est pas visible dans HAL SHS.

Pourquoi déposer dans HAL SHS ?

HAL SHS permet en 1 dépôt de :

- **renforcer la visibilité immédiate et internationale** permettant ainsi d'augmenter le taux de citation (RePEc ; Google ; Google scholar ; etc.) ;
- **créer un point d'accès unique** à l'ensemble des publications des membres du laboratoire ;
- **éditer ou publier vos listes de publications à jour** (rapports d'activités, page personnelle, référentiel institutionnel (Ribac, etc.), etc.) ;
- **archiver vos documents à long terme** avec datation des travaux (pérennité du format des documents, URL unique).

Qu'est ce que le HAL PSE ?

L'UMR a créé son propre portail afin de valoriser au mieux les publications du laboratoire. Tous les documents sont présents dans HAL SHS et HAL. Le portail HAL PSE (<http://hal-pse.archives-ouvertes.fr/>) a créé d'ores et déjà une sous collection PSE Working Papers (http://hal-pse.archives-ouvertes.fr/PSE-UMR8545_WP) accessible aussi sur HAL PSE, HAL SHS, HAL et RePEc

Quel est le délai de visibilité de mes documents déposés ?

Sur **HAL SHS**, le délai de mise en ligne des documents déposés est d'environ **24h**. Ce délai permet à l'équipe de valideurs de vérifier la conformité technique, juridique et thématique du dépôt. Les documents ne sont pas évalués du point de vue scientifique par les pairs.

Le robot de **RePEc** vient moissonner toutes les nuits les documents comportant la discipline « Economie et finance » ou « Gestion et management ». Donc, **24h après la mise en ligne sur HAL SHS**, vos documents devraient être présents dans RePEc.

Qui peut déposer ?

Le dépôt doit être fait, soit par un des auteurs **du document ayant l'accord des co-auteurs, soit par une personne autorisée** (secrétaire ou documentaliste du laboratoire par exemple). Le dépôt du document est sous la responsabilité du déposant.

Quels sont les documents à déposer ?

Tous les documents publiés ou non dont les auteurs possèdent les droits d'auteur. Le dépôt du document est **définitif**. Vous pourrez toujours **changer la version (sans enlever la précédente)**.

Les documents déposés dans HAL SHS sont :

- **des documents non publiés (communications, séminaires, working papers, etc.),**
- **des documents publiés : articles de revue, chapitres d'ouvrage, actes de colloque, thèses soutenues ;**
- **une référence bibliographique.**

Les textes déposés doivent être de **qualité équivalente à celle des articles soumis aux revues scientifiques** du domaine scientifique visé.

Que dois-je déposer en premier ?

Il est préférable de déposer en priorité **les travaux récents**.

Quelles sont les vérifications à faire avant le dépôt ?

Les différentes vérifications portent sur :

- **la version du document à déposer** (attention la version éditeur est protégée (mise en page, etc.). Vérifiez si vous avez bien son autorisation sinon mettez la version auteur) ;
- **l'accord de l'éditeur** pour le dépôt :

- Avant publication : l'auteur est détenteur des droits.
- Après publication :
 - . Avec contrat d'édition : sauf interdiction explicite, l'auteur a le droit de diffuser son document. Si le contrat comporte une clause d'interdiction explicite, l'auteur doit demander une autorisation de dépôt à l'éditeur.
 - . Sans contrat d'édition : l'auteur a le droit de diffuser son document.
- **le délai de diffusion (embargo éditeur, confidentialité des travaux, etc.) ;**
- **l'accord des co-auteurs** pour le dépôt du document ;
- **l'autorisation des contributeurs externes du document** (photographies, illustrations).

Comment vérifier si les éditeurs ou les revues autorisent le dépôt dans une archive ouverte ?

Vous pouvez aller consulter la **liste Sherpa de ROMEo** (<http://www.sherpa.ac.uk/romeo>) ou en consultant **directement votre éditeur** (les éditeurs l'acceptent plus facilement pour une archive institutionnelle comme HAL).

Est-ce que les auteurs conservent leurs droits d'auteur en déposant sur HAL SHS ?

Oui, l'auteur transmet uniquement à HAL-SHS, à titre **non-exclusif**, le **droit de diffusion de son oeuvre dans les conditions de l'accès libre et gratuit**.

Quel est le laboratoire de rattachement à indiquer ?

Il est **indispensable d'indiquer le laboratoire de rattachement même si celui-ci n'apparaît pas sur la publication** pour les extractions pour les rapports d'activité.

Le laboratoire de rattachement est **celui au moment de la production du document**. Si le document est produit au laboratoire, les affiliations à indiquer sont :

- Paris-Jourdan Sciences Economiques - UMR8545 ;
- Ecole d'Economie de Paris - Paris School of Economics (EEP-PSE) (pour des publications publiés à partir du 1^{er} janvier 2007) ;
- votre établissement de rattachement en dehors de celles de l'UMR (CNRS, EHESS, ENS, École des Ponts ParisTech, INRA) ou d'inscription pour les doctorants.

Est-ce que le fait d'avoir des affiliations différentes sur RePEc et sur HAL SHS a un impact sur mon H index RepEc ou celui de la Paris School of Economics ?

Non, RePEc utilise uniquement votre affiliation inscrite lors de votre inscription sur sa plateforme. Les affiliations supplémentaires présentes sur HAL SHS apparaissent sur la notice de RePEc mais n'ont aucun impact.

Est-ce que tous les documents doivent être en texte intégral ?

Oui, c'est le principe d'HAL, mais il est **possible de déposer uniquement une notice bibliographique**.

Est-ce que les documents définitivement confidentiels doivent être déposés ?

Non, mais vous devez déposer uniquement les **références bibliographiques**.

Puis-je différer la visibilité d'un document en texte intégral ?

Oui, HAL SHS ouvre la possibilité de **différer l'accessibilité au texte intégral de 15 jours à 2 ans** tout en affichant la notice bibliographique que cela soit en raison d'un embargo d'un éditeur ou autre.

Comment déposer un working paper ?

Le dépôt des working papers est **assuré par le laboratoire dans HAL SHS**. Veuillez l'adresser par courriel à Caroline Bauer (bauer@pse.ens.fr) et Marie-Hélène Lebreton (lebreton@pse.ens.fr) avec les informations suivantes :

- votre publication au format PDF ;
- le résumé en français ;
- le résumé en anglais ;
- les mots clés en minuscule séparé par des « ; » ;
- les mots clés du JEL (http://www.aeaweb.org/journal/jel_class_system.php) ;
- l'accord de publication du directeur de thèse pour les doctorants ;
- (si souhaité) le nom de l'auteur correspondant ;
- (si souhaité) les disciplines prédéfinies par HAL SHS en sus de « Economie et finance » ;
- (si souhaité) votre établissement de rattachement en dehors de celles de l'UMR (CNRS, EHESS, ENS, École des Ponts ParisTech, INRA) ou d'inscription pour les doctorants.

Une fois déposé dans HAL SHS, votre working paper sera visible sur RePEc.

Que puis-je modifier après le dépôt ?

Après le dépôt, il est possible notamment de modifier la **version du document** (versions précédentes restant accessibles), les **métadonnées** document et auteur, la mise en ligne du document (si dépôt uniquement des références bibliographiques et rendre visible un document confidentiel).

Contacts

Caroline BAUER – Documentaliste Webmaster
bauer@pse.ens.fr – Tél. : 01 43 13 63 76

Marie Hélène LEBRETON – Secrétaire chercheurs
lebreton@pse.ens.fr – Tél. : 01 43 13 63 00